

**Les associations de Wasselonne :
LA CROIX-ROUGE FRANCAISE**

LA CROIX-ROUGE A 150 ANS.

Son fondateur, **Henri DUNANT**, philanthrope suisse, fut profondément affecté par le spectacle des blessés de la bataille de **SOLFERINO (24 juin 1859)**.

Il organisa sur place, le mieux qu'il put, avec l'aide de bénévoles et dans des conditions très précaires, l'aide aux milliers de blessés sur le champ de bataille.

De retour à Genève, il décida de créer un organisme international pour le secours aux blessés de guerre.

La Convention de Genève du 22 août 1864, ratifiée par 14 pays, en fixa les principes fondamentaux. Un drapeau distinctif et un uniforme pour les intervenants ont été créés, symboles uniformes servant à la protection des blessés et du personnel médical : **le drapeau et le brassard porteront une croix rouge sur fond blanc**. Il s'agit du « renversement » du drapeau suisse (sans rapport avec un symbole chrétien).

En 1876, la Turquie, la Syrie et l'Irak puis les autres pays musulmans adoptent le **Croissant-Rouge**, emblème équivalent pour tous et récemment s'est ajouté le **Cristal-Rouge** à la demande d'Israël.

La Croix-Rouge est le mouvement auxiliaire des pouvoirs publics le plus important du monde avec 186 pays engagés et près de cent millions de volontaires regroupés dans la « Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge » fondée en 1919. Son action s'est étendue bien au-delà du secours aux blessés de guerre.

La 20^{ème} Conférence Internationale (Vienne 1965) a fixé sept principes fondamentaux qui régissent ses actions :

- **Humanité** : la Croix-Rouge s'efforce de prévenir et d'alléger, en toutes circonstances, les souffrances des humains et de faire respecter la personne.
- **Impartialité** : elle ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale, d'appartenance politique.
- **Neutralité** : elle s'abstient de prendre part aux hostilités et en tout temps aux controverses d'ordre public, racial, religieux ou idéologique.
- **Indépendance** : auxiliaire des pouvoirs publics, elle doit cependant conserver son autonomie.
- **Volontariat** : elle est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.
- **Unité** : une seule société de Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge par pays avec couverture de tout le territoire.
- **Universalité** : le mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les sociétés ont des droits égaux, est universel.

« Fêter les 150 ans de Solferino, c'est fêter la naissance d'une véritable prise de conscience humanitaire qui place la personne humaine au-dessus de tout et vise à protéger sa vie, sa santé, sa dignité ». (Pr. J. F. Mattéi)

Sources : documents CROIX-ROUGE

A. W.

Ces articles sont consultables sur le site internet de la Ville de Wasselonne www.wasselonne.fr rubrique Découvrir Wasselonne. Wasselonne ses indéniables atouts.